

## Délibération

**Tarification des services de la CCI Rochefort et Saintonge,  
à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020**

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, consultée à distance, de jeudi 18 juin 2020, à partir de 17h00, jusqu'à vendredi 26 juin 2020, jusqu'à 13h, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice

Vu le code de commerce et notamment l'article D711-67-3,

Vu le Règlement intérieur de la CCI Rochefort et Saintonge, et notamment la section 7 du chapitre 4,

Après avoir pris connaissance des évolutions tarifaires proposées par les services de la CCI et notées ci-dessous :

- **Nouvelles prestations :**

- Actualisation du dossier taxes énergétiques pour le compte de l'entreprise (500 € HT soit 600 € TTC)
- Création du DUERP (325 € HT soit 390 € TTC)
- Mise à jour du DUERP suite COVID-19 (190 € HT soit 228 € TTC).

**Décide :**

D'adopter ces trois nouveaux tarifs, qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et diffusées dans la grille tarifaire des services de la CCIRS à disposition sur le site internet de la CCI Rochefort et Saintonge.

CCI Rochefort et Saintonge - DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale,  
consultée à distance du 18 juin 2020, à partir de 17h00, jusqu'au 26 juin 2020, à 13h00

Nombre de votants (= quorum)		24
Nombre de voix POUR	24	
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d'ABSTENTIONS	0	



Gerard Filoche

Secrétaire



Hervé Fauchet

Président